

FAITS SAILLANTS

TITRE : ÉVALUATION DES PROJETS PILOTES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS RÉALISÉS EN 2003-2004 ET MESURE DES EFFETS À PLUS LONG TERME DES PROJETS RÉALISÉS ENTRE 2000 ET 2003

1. CONTEXTE

Le Canada et le Québec ont conclu une entente, en octobre 2000, visant la mise en œuvre de Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés (PPTA) pour une durée de trois ans. Cette entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2004. Par la suite, une autre entente a été conclue pour 2004-2005. Enfin, une nouvelle entente a été signée pour 2005-2006. L'entente mentionne que le Québec est responsable de la gestion des PPTA sur son territoire et de la mise en œuvre d'approches novatrices devant favoriser le maintien ou la réinsertion en emploi de travailleurs âgés de 55 à 64 ans. Il est également responsable de l'évaluation de ces projets pilotes.

À la demande d'Emploi-Québec et tel que précisé dans l'Entente Canada-Québec, la Direction de l'évaluation (DE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a réalisé une étude quantitative visant à mesurer les effets bruts des PPTA, à moyen et à plus long terme. Parallèlement, une évaluation qualitative par étude de cas de cinq projets a été menée. Ces études s'ajoutent à celles déjà publiées au printemps 2005 et portant sur les projets pilotes 2000-2003¹.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 LE VOLET QUALITATIF

Ce volet vise à décrire de façon détaillée le déroulement de cinq projets pilotes couvrant la période 2003-2004. Ils ont été choisis, d'une part, parce qu'ils comportaient des activités liées au transfert d'expertise (2) et, d'autre part, en raison du nombre élevé d'entreprises approchées dans le cadre d'activités de promotion et de sensibilisation ou directement impliquées dans des stages, des subventions salariales et de la sensibilisation (3). Ces aspects n'avaient été que peu couverts par l'évaluation des projets 2000-2003.

Des entrevues individuelles en face à face ont été réalisées par la DE auprès de 36 personnes (promoteurs, responsables locaux et régionaux d'Emploi-Québec, participants et employeurs). Des entrevues téléphoniques auprès de 132 entreprises ont été réalisées par la firme Léger marketing. Enfin, quinze entrevues téléphoniques auprès de travailleurs ont été faites par la firme Écho sondage. Les analyses et le rapport ont été produits par la DE.

2.2 LE VOLET QUANTITATIF

L'étude quantitative vise à mesurer les effets bruts des PPTA sur les participants aux projets pilotes réalisés entre avril 2000 et mars 2003 (cohorte 1) sur une période plus longue que lors de l'étude initiale², de façon à vérifier si les effets positifs observés se maintiennent. On vise aussi à mesurer les effets sur les participants pour les projets réalisés entre avril 2003 et mars 2004 (cohorte 2) de façon à vérifier si ces projets obtiennent des effets semblables à ceux de 2000-2003. Les effets mesurés sont ceux qui sont en lien avec les objectifs de ces projets (réinsertion en emploi et maintien en emploi) et d'autres effets concernant, notamment, l'emploi détenu, les revenus, l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi.

Description des deux cohortes :

- 1) Tous les participants à un volet réinsertion en emploi des projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, ayant déjà répondu à un premier sondage téléphonique mené au printemps 2003 et ayant accepté d'être contactés à nouveau, forment la première cohorte. Cet échantillon compte 497 individus. Le nombre trop faible de personnes au volet maintien en emploi, qui avait consenti à être rappelé, ne permettait pas de les sonder à nouveau.
- 2) Tous les participants aux projets 2003-2004 ont été sélectionnés. Cette cohorte est formée de 994 individus ayant participé aux projets visant la réinsertion en emploi et de 139 individus ayant participé aux projets visant le maintien en emploi.

L'évaluation des effets bruts repose sur l'observation de la situation des participants au cours des douze mois et, pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 (cohorte 1), des dix-huit mois suivant la participation aux projets sur la base de données recueillies au cours d'un sondage téléphonique réalisé par la firme Echo sondage. Au total, 1 000 personnes (61 %) parmi les 1 630 participants sélectionnés ont répondu au sondage téléphonique effectué en février 2005. Le taux de réponse au sondage a été plus élevé pour la première cohorte (354 sur 497 soit, 71 %) que pour les participants aux projets réinsertion (590 sur 994 soit, 59 %) et aux projets maintien (55 sur 139, soit 40 %) de la seconde cohorte. Les résultats bruts ont été obtenus à partir de données pondérées selon le sexe et la région pour chacune des strates définies par la cohorte. Les analyses et le rapport ont été réalisés par la Direction de l'évaluation. Ces analyses incluent une comparaison de la nature des projets de 2000-2003 avec ceux de 2003-2004. Globalement, la nature des projets est demeurée sensiblement la même. Cela permet donc une certaine comparabilité entre les deux cohortes. Il faut toutefois demeurer prudent à cet égard puisqu'il s'agit de projets tous différents les uns des autres.

¹ MESSF (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés - Évaluation de la mise en œuvre, de la pertinence et de l'efficacité des projets pilotes de la période 2000-2003 - Rapport synthèse, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, gouvernement du Québec, 19 pages.

² MESSF (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés - Sondage auprès des personnes participantes, rapport d'évaluation, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Gouvernement du Québec, 63 pages.

Finalement, il est important de mentionner qu'en l'absence d'un « groupe de comparaison », il est impossible d'estimer les effets nets des projets sur les aspects mesurés; c'est-à-dire les effets directement attribuables à la participation à ces projets. Toutefois, des travaux sont en cours pour constituer un groupe de comparaison pour le volet réinsertion des projets réalisés en 2003-2004.

3. RÉSULTATS

3.1 PRINCIPAUX RÉSULTATS DU VOLET QUALITATIF

Le premier projet visait le maintien en emploi en développant un modèle organisationnel évolutif et des outils opérationnels de planification et de gestion des ressources humaines et en amorçant une meilleure planification de la main-d'œuvre. Le transfert d'expertise a également été expérimenté après avoir procédé à l'évaluation des habiletés requises (profil de compétences) et des compétences personnelles (bilan de potentiel) des employés de la coopérative. À la suite de ces évaluations, il a été décidé de mettre sur pied un programme de jumelage entre un parrain et un apprenti. Au total, quatorze travailleurs âgés ont participé à ce programme, dont quatre à titre de parrain et les autres, comme apprentis. Ces évaluations ont pris plus de temps que prévu et les outils utilisés (questionnaires et tests) ont posé des difficultés, certains travailleurs ayant une faible habileté en lecture et en écriture. Quant au programme de jumelage, la sélection adéquate des parrains a été l'un des principaux facteurs de réussite.

Le second projet visait aussi le maintien en emploi de travailleurs âgés par le transfert d'expertise (mentorat). Les promoteurs ont, en collaboration avec des ressources, réalisé des activités de sensibilisation générale auprès d'employeurs et recruté douze entreprises. Ils ont aussi élaboré, puis expérimenté, un coffre à outils se rapportant au transfert d'expertise. Dans trois entreprises, la démarche n'a pas dépassé l'étape de la consultation auprès des travailleurs âgés. Un coffre à outils a donc été élaboré dans neuf entreprises. Une formation d'une durée de six heures a été donnée à 33 travailleurs acceptant d'agir comme parrain dans les sept entreprises qui ont expérimenté leur coffre à outils. Le transfert d'expertise a pu être expérimenté auprès de neuf apprentis. Certains parrains ont craint de perdre leur emploi s'ils transmettaient leur expertise à d'autres travailleurs et d'autres ont éprouvé des difficultés à communiquer leur expertise. Ajoutons que certaines entreprises ne voyaient pas le lien entre la rentabilité et le transfert d'expertise, y voyant même une entrave à la productivité.

Le troisième projet visait la réinsertion en emploi de travailleurs âgés. Pour ce faire, des activités de promotion et de sensibilisation auprès d'entreprises (dîner-conférence (n=26), colloque (n=37), rencontres individuelles (n=26)) ont été réalisées et les entreprises qui y ont participé les ont bien appréciées. La sensibilisation a principalement porté sur le besoin d'une main-d'œuvre expérimentée (embauche) et sur le transfert de compétences (maintien). Toutefois, le grand nombre d'activités de promotion et de sensibilisation a nécessité plus de temps et d'énergie que prévu. L'organisme a aussi offert des services professionnels afin d'analyser les besoins en matière de main-d'œuvre des entreprises et référer des travailleurs âgés pouvant répondre à leurs exigences. Le nombre de travailleurs âgés ayant pris part à ce projet (n=90) a largement dépassé les 40 travailleurs prévus dans l'entente. Plusieurs activités ont été réalisées pour améliorer leurs compétences et favoriser leur retour en emploi, dont : des visites en entreprises ainsi que des stages (dans trois entreprises) et des subventions salariales (dans onze entreprises). Des entreprises ont embauché des travailleurs âgés sans stage, ni subvention.

Le quatrième projet visait l'intégration en emploi de travailleurs âgés par une démarche alliant le bilan des compétences, ainsi qu'un service d'aide à la recherche d'emploi. Des rencontres individuelles de sensibilisation portant, notamment, sur le besoin d'une main-d'œuvre expérimentée ont aussi été réalisées auprès de 90 entreprises. L'établissement du bilan des compétences à l'aide du processus TRIMA a duré un mois et a été suivi d'interventions entourant la méthode dynamique de recherche d'emploi et l'accompagnement des participants (trois mois). Durant cette période, chaque participant a été rencontré sur une base hebdomadaire. Les trente participants ont tous passé une entrevue chez un employeur. Des subventions salariales (n=19) ont été offertes à des entreprises et la majorité de celles-ci ont aussi bénéficié d'un soutien de l'organisme promoteur, ce qui a été apprécié. Au terme du cinquième mois, la quasi-totalité des participants était en emploi. Durant les mois suivants, l'organisme a réalisé des activités de soutien, d'encadrement et de suivi en milieu de travail. Seule la réalisation d'activités de groupe visant la simulation d'entrevue, la motivation au travail, la recherche collective de solution à l'intégration en emploi et la création d'un réseau relationnel, à la fin du projet, s'est avérée impossible en raison du manque de temps. Ce projet a favorisé l'intégration en emploi de travailleurs âgés, notamment à l'aide de subventions salariales. L'approche TRIMA utilisée pour établir le bilan des compétences est jugée utile, mais les services de la ressource responsable de son utilisation se sont avérés onéreux.

Le cinquième projet visait l'intégration en emploi de travailleurs forestiers âgés par le développement d'habiletés favorisant le transfert des compétences dans un autre emploi. Plusieurs activités ont été offertes pour y parvenir. Celles-ci portaient sur l'identification des compétences spécifiques, génériques et transférables, sur la prise de conscience et l'adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail. De plus, vingt-quatre entreprises ont été recrutées afin d'offrir des stages d'apprentissage et des stages d'intégration en entreprise. Au total, quatorze travailleurs, dont sept travailleurs forestiers, ont participé au projet. Le recrutement de travailleurs forestiers a été plus difficile que prévu. Tous les participants ont bénéficié d'un stage d'apprentissage et d'un stage d'intégration dans une entreprise pouvant l'embaucher par la suite. Plusieurs entreprises considèrent que la durée des stages (deux mois) est trop courte pour permettre la formation nécessaire à l'intégration en emploi.

3.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS DU VOLET QUANTITATIF

Sur l'emploi

- ♦ **Plus des deux tiers** des participants aux projets de réinsertion en emploi **ont occupé un emploi** dans les 12 mois suivant leur participation à un projet (projets réalisés entre 2000 et 2003, 68 % et ceux réalisés en 2003-2004, 75 %).

- ♦ En moyenne, les participants ont globalement passé près de la **moitié de leur temps en emploi** (46 % et 51 % selon la cohorte, soit 24 et 27 semaines) dans l'année qui a suivi leur participation, le plus souvent en emploi à temps plein (37 % et 44 % selon la cohorte, soit entre 19 et 23 semaines).
- ♦ Les **résultats sur l'emploi semblent se maintenir à long terme**. En effet, une proportion élevée (74 %) des participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ont été présents en emploi au cours des 18 mois suivant leur participation. De plus, après une période moyenne d'environ 12 mois, un participant sur deux (51 %) est en emploi et presque autant (47 %) sont en emploi au terme d'une période moyenne de 32 mois.
- ♦ Le **travail à temps partiel semble convenir à plusieurs participants**. Parmi les participants qui ont occupé un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, près de un sur cinq (17 %) a travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), ce que souhaitait la majorité d'entre eux (58 %).
- ♦ **Comparativement à l'année précédant leur participation**, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont **amélioré leur temps passé en emploi** (6 %), en emploi à temps plein (3 %) et leur nombre d'heures travaillées (96 heures), **mais pas leur revenu provenant d'emplois**. Sur ces aspects, les participants aux projets de réinsertion en emploi, réalisés entre 2000 et 2003, ont davantage amélioré leur situation d'emploi entre l'année qui a précédé leur participation et celle qui l'a suivie et ce, tant en terme de temps passé en emploi (18 %), en emploi à temps plein (13 %) qu'en terme d'heures de travail (299 heures) et de revenus d'emplois (1 413 \$). Il faut préciser que ceux-ci avaient passé moins de temps en emploi dans l'année précédant leur participation que les participants aux projets réalisés en 2003-2004.
- ♦ **En moyenne**, il a fallu près de **8 semaines** après la participation aux projets de réinsertion en emploi **pour obtenir** le principal emploi qu'ils ont occupé et ce, quelle que soit la cohorte considérée.
- ♦ **Parmi ces emplois** :
 - **près du tiers étaient temporaires** (31 % pour la cohorte 2000-2003 et 35 %, pour la cohorte 2003-2004);
 - moins de **un sur cinq était saisonnier** (17 % et 19 %, selon la cohorte);
 - près de **deux sur trois** (65 % et 63 %, selon la cohorte) ne nécessitaient soit aucune formation particulière (37 % et 29 %, selon la cohorte) ou une formation de niveau secondaire (28 % et 35 %, selon la cohorte);
 - plusieurs se situaient dans le secteur de la vente et des services (39 % et 24 %, selon la cohorte), dans le secteur des affaires, finance et administration (18 % et 21 %, selon la cohorte), dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (16 % et 22 %, selon la cohorte), ainsi que dans le secteur des métiers, transport et machinerie (13 % et 18 %, selon la cohorte);
 - **trois participants sur quatre** considèrent que cet **emploi correspond** à l'emploi qu'ils **souhaitaient obtenir** (75 % et 78 %, selon la cohorte);
 - le **salaire horaire brut moyen** était de **12 \$** pour les projets de 2000-2003 et de **14 \$** pour les projets de réinsertion réalisés en 2003-2004;
 - **une forte proportion de participants** considèrent que leur **salaire horaire** dans cet emploi est **plus faible** que celui obtenu dans leur emploi antérieur (61 % et 42 %, selon la cohorte), alors qu'une minorité considère qu'il est plus élevé (17 % et 25 %, selon la cohorte);
 - une **majorité** des participants, qui ont eu un salaire moindre, ont dit ne **pas** avoir eu de **réticences à l'accepter** (70 % et 78 %, selon la cohorte), puisqu'il n'y avait **pas d'autres emplois disponibles**.
- ♦ En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de **maintien en emploi** réalisés en 2003-2004 :
 - **neuf sur dix** (91 %) ont été présents en emploi dans l'année qui a suivi le projet;
 - au moment du sondage, soit 11 mois en moyenne après le projet, près de **sept sur dix** (69 %) étaient toujours en emploi. Cette forte diminution est liée à des pertes importantes d'emplois survenues quelques mois après le projet dans trois compagnies de l'industrie textile, en Estrie, lesquelles regroupaient 98 des 139 travailleurs (71 %) touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004.

Sur l'utilisation de l'assurance-emploi

- ♦ Les participants aux **projets de réinsertion en emploi** ont passé **près de 10 % de leur temps** à l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation (9 % et 11 % selon la cohorte considérée). Comparativement à l'année précédant la participation, cela représente des **diminutions de 16 %** (soit, 8 semaines) et **de 11 %** (soit, 6 semaines), selon la cohorte considérée.
- ♦ **Le recours à l'assurance-emploi semble diminuer avec le temps**. En effet, parmi les participants aux projets de réinsertion réalisés en 2003-2004, deux sur cinq (37 %) ont eu recours à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation, alors qu'ils ne sont plus que 24 % à recevoir des prestations au moment du sondage, en moyenne 13 mois après la participation. Chez les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, un sur cinq (20 %) ont eu recours à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation, alors qu'ils ne sont plus que 13 % à recevoir des prestations au moment du sondage, en moyenne 32 mois après la participation.
- ♦ En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les **projets de maintien en emploi**, le **quart** d'entre eux (23 %) a dit recevoir des prestations d'assurance-emploi 11 mois en moyenne

après le projet, situation qui pourrait être liée, du moins en partie, aux pertes d'emplois liées à des licenciements collectifs survenus vers la fin de 2004 et le début de 2005 dans trois entreprises du textile impliquées dans un projet, en Estrie.

Sur l'utilisation de l'assistance-emploi

- ♦ **En moyenne**, les participants aux **projets de réinsertion en emploi** ont passé respectivement **11 % et 3 %** (selon la cohorte) de leur temps à l'assistance emploi dans l'année suivant leur participation.
- ♦ **Un à deux participants sur 20** (5 % et 13 %, selon la cohorte) étaient **présents à l'assistance-emploi** dans l'année qui a suivi la participation.
- ♦ **À plus long terme**, **l'utilisation de l'assistance-emploi semble demeurer stable**, puisque les participants aux projets de 2000-2003 ont passé, au cours des 18 mois suivant la participation, la même portion de leur temps à l'assistance-emploi qu'au cours des 12 mois suivant leur participation. De plus, au moment du sondage, soit 32 mois en moyenne après leur participation, un d'entre eux sur huit (13 %) recevait des prestations d'assistance-emploi.
- ♦ En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les **projets de maintien en emploi** de 2003-2004, seul **2 %** d'entre eux ont dit recevoir des prestations d'assistance-emploi 11 mois en moyenne après la participation.

La prise de la retraite

Dans cette étude, nous n'avons pas mesuré directement la prolongation de la vie active.

- ♦ Parmi les participants aux **projets de réinsertion en emploi** de 2003-2004, **un sur sept** (14 %) a **pris sa retraite de la vie active** depuis la fin du projet, soit sur une période moyenne de 13 mois. Il s'agit d'une proportion un peu plus élevée (14 % contre 9 %, $p < 0,02$) que celle observée antérieurement pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, mais la période d'observation était, en moyenne, de 11 mois au lieu de 13 mois.
- ♦ **À plus long terme**, soit 32 mois en moyenne après leur participation aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, environ **deux** participants à ces projets **sur dix** (22 %) ont pris leur retraite.
- ♦ **plus de la moitié** des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont pris leur retraite de la vie active **ont déclaré** que leur **participation** à ce projet avait **prolongé leur vie active**.
- ♦ En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les **projets de maintien en emploi** réalisés en 2003-2004, **un** travailleur sur **vingt** (5 %) a mentionné avoir pris sa retraite de la vie active après sa participation.
- ♦ Les **principaux motifs** du départ à la retraite sont les **difficultés à trouver un emploi** (45 %), **l'offre de conditions avantageuses** par leur employeur (19 %), le fait de **ne plus vouloir travailler** (18 %) et les **problèmes de santé** (17 %).

4. DISCUSSION

À partir du volet qualitatif, on retient globalement :

Les facteurs de succès reliés à la mise en œuvre des projets se confirment.

Les cinq projets retenus pour l'étude qualitative visaient la réinsertion ou le maintien en emploi de travailleurs âgés et comprenaient tous des activités avec bon nombre d'entreprises. De nombreux résultats de cette étude de cas rejoignent ceux observés lors de l'évaluation de cinq autres projets réalisés entre 2000 et 2003 : souplesse du projet, qualité d'intervention des principaux intervenants, activités de motivation des travailleurs âgés à participer au projet et bonne collaboration entre l'organisme promoteur et Emploi-Québec. Ces éléments constituent des facteurs importants de succès.

Les moyens mis en œuvre pour réinsérer les travailleurs âgés doivent être diversifiés et adaptés aux besoins.

L'étude fait aussi ressortir l'importance d'offrir une variété d'activités et de services adaptés aux besoins des travailleurs âgés. C'est le cas de formations sur mesure, préférentiellement de courte durée et de stages d'apprentissage ou d'intégration en entreprise qui ont permis à plusieurs travailleurs âgés de réintégrer le marché du travail. Dans le cas des subventions salariales, les avis sont partagés. Pour certains, elles constituent un incitatif à embaucher des travailleurs âgés alors que pour d'autres, plusieurs réinsertions peuvent se faire sans recourir aux subventions.

Il faut poursuivre les efforts de sensibilisation.

La promotion et la sensibilisation auprès d'entreprises et d'organismes du milieu portant plus spécifiquement sur le vieillissement de la population, sur la pénurie de la main-d'œuvre à venir et sur l'importance de réinsérer et de maintenir en emploi des travailleurs âgés s'avèrent fort utiles au recrutement d'entreprises participantes puisque, selon les promoteurs, bon nombre d'employeurs entretiennent encore des préjugés à l'égard des travailleurs âgés. En général, les employeurs approchés ou impliqués dans les projets ont fait preuve d'ouverture et plusieurs ont embauché des travailleurs âgés. D'autres ont expérimenté le transfert d'expertise à des apprentis. Dans ce dernier cas, toutefois, certaines entreprises participantes ne perçoivent pas le lien entre le transfert d'expertise et la rentabilité et la productivité de l'entreprise.

À partir du volet quantitatif, on retient globalement :

Les effets observés antérieurement sur l'emploi sont aussi observés pour les projets 2003-2004 : proportion élevée de présence en emploi, de l'emploi à temps partiel (souhaité par plusieurs) et l'acceptation d'emplois moins bien rémunérés.

Les effets positifs sur l'emploi observés antérieurement pour les projets 2000-2003 sont aussi observés pour les projets 2003-2004. Ainsi, une majorité de participants aux projets de réinsertion en emploi ont occupé un

emploi dans l'année qui a suivi la participation et la moitié des participants étaient en emploi 12 mois, en moyenne, après la participation. Toujours comme dans le cas des participants aux projets de 2000-2003, ils ont aussi connu une amélioration de leur situation d'emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Ce retour en emploi a, en général, eu lieu dans des emplois mieux rémunérés qu'en 2000-2003 mais, pour plusieurs, moins bien rémunérés que dans l'emploi détenu avant la participation. Comme en 2000-2003, le travail à temps partiel semble généralement convenir à ceux qui occupent ce type d'emploi, puisqu'une majorité d'entre eux disent que c'est ce qu'ils souhaitent. D'autre part, les participants qui ont accepté un emploi moins bien rémunéré (moins nombreux qu'en 2000-2003) disent s'en accommoder, puisqu'il n'y avait pas d'autres emplois disponibles.

Les effets positifs sur l'emploi semblent aussi se maintenir à long terme.

Les effets positifs sur l'emploi semblent aussi se maintenir à long terme, puisqu'au terme d'une période moyenne de deux ans et demi (32 mois), près d'un participant aux projets de 2000-2003 sur deux est en emploi (47 %), soit presque autant que les 49 % observé chez ces participants au terme d'une période moyenne de 12 mois. Les caractéristiques des emplois détenus à plus long terme sont, semble-t-il, similaires à celles observées pour les emplois détenus dans l'année suivant la participation.

Les projets semblent avoir diminué le recours à l'assurance-emploi.

Les participants de 2003-2004 ont passé, en moyenne, 11 % de leur temps à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation, ce qui constitue une diminution moyenne de 11 points de pourcentage comparativement à l'année qui l'a précédée. C'est un peu moins que la cohorte de 2000-2003. D'autre part, en 2003-2004 comme pour les participants de 2000-2003, le temps passé, en moyenne, à l'assistance-emploi entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie a peu varié. Peu de participants avaient été présents antérieurement à l'assistance-emploi.

Une minorité de participants choisissent la retraite.

Un participant sur sept (14 %) a pris sa retraite 12 mois, en moyenne, après la participation aux projets pour la cohorte de 2003-2004. Même chez ceux qui ont pris leur retraite, une moitié mentionne que le projet a prolongé leur vie active. Cette réalité concerne deux participants sur dix (22 %) au terme d'une période moyenne de deux ans et demi pour la cohorte de 2000-2003.

5. SUITE À DONNER

Ces deux études complètent l'engagement pris dans la mise à jour du cadre d'évaluation des projets pilotes de 2000-2003 et de 2003-2004. Toutefois, la DE a été mandatée pour réaliser une mesure des effets nets des projets 2003-2004 à l'aide d'un groupe de comparaison. Le rapport initialement prévu pour décembre 2005 pourrait être retardé compte tenu que la décision de transmission de données en provenance de RHDCC tarde à venir.

6. LES CONSULTATIONS SUR LE DOSSIER

Le comité de suivi de l'évaluation, composé de différentes directions du Ministère, a été consulté sur les rapports. Les commentaires reçus ont été intégrés. Tel que prévu dans l'Entente, il y a eu échange sur les versions préliminaires des rapports avec les représentants experts de RHDCC.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : 21 novembre 2005

Geneviève Bouchard
Sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques

Maurice Boisvert
Sous-ministre associé
Emploi-Québec

Tableau 1 – Les résultats bruts sur l’insertion en emploi des participants aux « Projets pilotes à l’intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003 ³		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004	
	n	%	n	%
Présence en emploi				
12 mois ⁴	348	68,1 ↓	306	75,0 ↑
18 mois	342	74,3		
Présence ponctuelle en emploi				
13 mois			590	50,9
32 mois	354	46,7		
Proportion de semaines en emploi (moyenne)				
12 mois ³	341	45,8	302	51,1
18 mois	326	48,7		
Proportion de semaines de 30 heures et plus en emploi (moyenne)				
12 mois ³	340	37,3 ↓	298	43,9 ↑
18 mois	325	39,8		
Différence en % du nombre de semaines en emploi	332	17,6 ↑	292	7,6 ↓
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures et plus en emploi	331	13,4 ↑	287	5,6 ↓
Différence du nombre total d'heures en emploi	326	299 h ↑	287	131 h ↓
Différence de la rémunération moyenne d'emplois	306	1 413 \$	268	547 \$

³ Il est utile de rappeler que les effets présentés ici peuvent être légèrement différents de ceux présentés dans le précédant rapport d'évaluation sur les PPTA puisqu'ils concernent un sous-ensemble (n=354) des participants aux projets de réinsertion de 2000-2003 ayant été l'objet de l'évaluation précédente.

⁴ Tel que préciser dans la définition des indicateurs, le calcul est basé sur les douze mois suivant la participation pour tous les participants dont la durée postparticipation est de 12 mois ou plus. Dans le précédent rapport d'évaluation portant sur les PPTA, le calcul est basé sur une moyenne de 12 mois après la participation.

Tableau 2 – Les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée (parmi les participants ayant occupé un emploi dans les douze mois suivant la participation)

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion		Participants aux projets de réinsertion	
	2000-2003		2003-2004	
	n	%	n	%
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir l'emploi (Moyenne)	229	8,3	426	7,7
Salaire horaire brut (Moyenne)	216	11,98 ↓	400	14,20 ↑
Comparaison avec le salaire antérieur				
Plus élevé	217	16,6 ↓	401	24,9 ↑
Similaire	217	21,0 ↓	401	32,2 ↑
Plus faible	217	60,5 ↑	401	42,2 ↓
Emploi temporaire	235	30,5	433	35,4
Emploi saisonnier	235	16,8	433	19,2
Niveau de compétence				
Formation universitaire ou gestion	235	13,7	432	14,9
Formation collégiale	235	21,2	432	21,7
Formation secondaire	235	28,2	432	34,6
Aucune formation particulière	235	36,9 ↑	432	28,8 ↓
Secteur d'activité				
Affaires, finance et administration	235	18,3	432	20,7
Sc. Naturelles et appliquées	235	0,8	432	2,4
Secteur de la santé	235	3,2	432	2,7
Sc. Sociales, enseignement, administration publique et religion	235	4,0	432	3,7
Arts, culture, sports et loisirs	235	2,2	432	0,5
Vente et services	235	39,3 ↑	432	24,3 ↓
Métiers, transport et machinerie	235	13,1	432	17,5
Secteur primaire	235	2,9	432	6,5
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	235	16,3 ↓	432	21,8 ↑
Correspond à l'emploi souhaité	226	74,7	406	78,2

Tableau 3 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion		Participants aux projets de réinsertion	
	2000-2003		2003-2004	
	n	%	n	%
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	338	9,0	291	10,6
18 mois suivant	331	8,9		
Présence cumulative à l'assurance-emploi				
12 mois suivant	338	20,2 ↓	291	28,1 ↑
18 mois suivant	331	22,7		
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi				
13 mois			587	23,3
32 mois	352	13,3		
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	322	-16,0 ↓	274	-10,6 ↑

Tableau 4 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion		Participants aux projets de réinsertion	
	2000-2003		2003-2004	
	n	%	n	%
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	347	10,9 ↑	304	3,0 ↓
18 mois suivant	347	10,9		
Présence cumulative à l'assistance-emploi				
12 mois	347	12,5 ↑	304	5,4 ↓
18 mois	347	12,7		
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi				
13 mois			588	5,6
32 mois	354	12,8		
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	337	1,8	302	- 0,8

Tableau 5 – Les résultats bruts sur le retrait de la vie active des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion		Participants aux projets de réinsertion		Travailleurs des projets de maintien	
	2000-2003		2003-2004		2003-2004	
	n	%	n	%	n	%
Le retrait de la vie active						
11 à 13 mois			590	13,6	55	4,6
32 mois	351	21,7				